

Séance ordinaire
du 20 janvier
2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e)
JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À
COMPTER DE 20 H 10 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU
40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

25.01.02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024.

ADMINISTRATION

4. Motion de félicitations à monsieur Louis-Philippe Roy.
5. Proclamation – Semaine de la persévérance scolaire.
6. Règlement n° 2024-1524 intitulé : *Règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année financière 2025 : adoption.*
7. Règlement n° 2025-1525 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 2012-1290 et abrogeant le règlement n° 2021-1469 concernant l'administration et le loyer des terrains du Parc de maisons mobiles : avis de motion et dépôt du projet.*
8. Cotisations annuelles : renouvellement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Resto Hydraulique Inc. – Acquisition du lot 3 754 509 du cadastre du Québec : autorisation de signature et mandat.

FINANCES

10. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
11. Versement de dons : autorisation.
12. Programme de rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ) 2025-2026 – Adhésion de la Ville de Mont-Joli.
13. Contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2025 : renouvellement.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Inspectrice – Service de l'urbanisme : employée permanente.
15. Surveillant de gymnase – Service des loisirs : embauche.
16. Contrat de travail – Service des loisirs : autorisation de signature.
17. Formations – Service de l'urbanisme : autorisation.
18. Formation – Direction générale : autorisation.
19. Lettre d'entente – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli (SCFP 7165) : autorisation de signature.

INCENDIES

20. Contrat d'acquisition d'appareils respiratoires : octroi.
21. Contrat d'acquisition d'habits de combat : octroi.
22. Système de notification citoyenne et de mobilisation de l'organisation municipale de sécurité civile.

LOISIRS

23. Entente de développement culturel : subvention.

24. Mitis Lab – Lettre d'appui de la Ville de Mont-Joli : autorisation.
25. Mitis Lab – Entente relative aux travaux d'aménagement de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers : autorisation de signature.
26. Mitis Lab- – Contrat d'architecte pour l'aménagement de la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers : octroi.

TRAVAUX PUBLICS

27. MRC de La Mitis – Contrat de service en géomatique pour les opérations de faucardage : mandat.
28. Contrat d'acquisition d'un ensemble d'afficheur de vitesse : octroi.
29. Services professionnels en génie civil pour le drainage des eaux de surface sur la rue des Peupliers : mandat.
30. Permis d'intervention et de voirie dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des transports du Québec pour l'année 2025.
31. Révision de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable : mandat.
32. Réfection de la pompe d'eau brute n° 1 à la station du Grand-Remous : mandat.

URBANISME

33. Règlement n° 2025-1526 : Règlement amendant le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre: avis de motion et adoption du projet de règlement.
34. Règlement n° 2025-1527 Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF) : avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement.
35. Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dépôt.
36. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1666, boulevard Jacques-Cartier.
37. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 6-12, avenue de l'Hôtel-de-ville.
38. Affaires nouvelles.
39. Période de questions.
40. Clôture et levée de l'assemblée.

25.01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.01.04

MOTION DE FÉLICITATIONS À LOUIS-PHILIPPE ROY

Le conseil municipal félicite chaleureusement Louis-Philippe Roy, qui se distingue comme l'un des meilleurs professionnels de courses sous harnais au pays.

Grâce à son talent exceptionnel et son travail acharné, Louis-Philippe a connu la saison la plus lucrative de sa brillante carrière en amassant un total impressionnant de 8,3 M \$ en bourses pour ses propriétaires. À la fin septembre 2024, c'est plus de 50 M \$ qu'il a rapporté à ses propriétaires depuis ses débuts.

Louis-Philippe, figure marquante, a aussi remporté le prix de O'Brien (une reconnaissance pour le meilleur conducteur par excellence au Canada) à 3 occasions. Il est en course pour ce prix pour une 4e fois.

Il est pour nous, le conseil municipal, un honneur de recevoir Louis-Philippe et de lui faire signer le livre d'or. Je me fais, le maire, le porte-parole du conseil municipal pour lui exprimer notre admiration pour sa remarquable carrière et lui souhaiter de poursuivre dans cette voie fructueuse. Félicitations Louis-Philippe !

25.01.05

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-St-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels que le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas St-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas St-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort de l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De proclamer la 2^e semaine de février 2025 « Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité », soit du 10 au 14 février 2025;

D’appuyer les efforts des partenaires de COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l’éducation et la considérant comme un véritable levier de développement pour nos communautés;

De nous engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l’année 2025.

25.01.06

RÈGLEMENT N° 2024-1524 INTITULÉ : *RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX POUR L’ANNÉE FINANCIÈRE 2025 : ADOPTION*

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2025 ont été étudiées par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires comportent des dépenses et des affectations totalisant 15 989 125 \$ pour l’exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’imposer et de prélever les taxes et les compensations nécessaires pour équilibrer les revenus et les dépenses pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut fixer et imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d’immeubles;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Denis Dubé lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance extraordinaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le Règlement n° 2024-1524 intitulé : *Règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l’année financière 2025.*

25.01.07

RÈGLEMENT N° 2025-1525 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2012-1290 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1469 CONCERNANT L’ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET*

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu’à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement n° 2025-1525 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 2012-1290 et abrogeant le règlement n° 2021-1469 concernant l’administration et le loyer des terrains du Parc de maisons mobiles et dépose le projet de règlement.

25.01.08

COTISATIONS ANNUELLES : RENOUELEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le renouvellement des adhésions et le paiement des cotisations annuelles aux organismes suivants taxes incluses :

- Association des travaux publics du Québec : 574.88 \$
- Union des municipalités du Québec incluant Carrefour capital humain : 11 563.45 \$
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec : 1 376.40 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

25.01.09

RESTO HYDRAULIQUE INC. – ACQUISITION D’UNE PARTIE DU LOT 3 754 509 DU CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE ET MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire développer une nouvelle rue au Sud de l’avenue Boisvert;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire à ce projet que la Ville de Mont-Joli acquière une partie du lot 3 754 509 du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise rétroactivement monsieur Martin Soucy maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la promesse de vente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et Resto hydraulique Inc. pour l’acquisition d’une partie du lot 3 754 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate la firme Asselin & Asselin, arpenteurs géomètres pour la préparation d’une description technique et d’une subdivision du lot 3 754 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate Me Nadia Heppell, notaire pour la rédaction de l’acte de vente à intervenir avec Resto hydraulique Inc. pour l’acquisition d’une partie du lot 3 754 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l’acte de vente notarié à intervenir entre la Ville de Mont-Joli et Resto hydraulique Inc. pour l’acquisition d’une partie du lot 3 754 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski.

FINANCES

25.01.10

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 1 198 022.44 \$; et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 069 402.98 \$.

25.01.11

VERSEMENT DE DON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’autoriser le versement du don suivant:

Organismes	Objet	Don
Éco Mitis	Adhésion membre ambassadeur	500 \$.

Dans le but d’éviter tout conflit d’intérêts ou apparence de conflit d’intérêts, madame Annie Blais se retire de la séance avant le début de la résolution à 20h21 et revient dans la salle après l’adoption de la résolution à 20h22.

25.01.12

PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) 2025-2026 – ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a institué par le règlement n° 2022-1491 un programme d’aide financière pour la rénovation des façades d’immeubles non résidentiels au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la zone définie audit règlement peut être considérée mixte puisqu’on y retrouve des immeubles à vocation à la fois commerciale et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les critères retenus pour déterminer cette zone incluent les conclusions d’une étude patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec de la SHQ s’avère un complément idéal à l’initiative de la Ville grâce auquel les efforts de revitalisation du secteur seraient susceptibles de générer un plus grand impact;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli demande à la direction du programme Rénovation Québec de la Société d’habitation du Québec (SHQ) d’adhérer audit programme pour l’année 2025-2026 par lequel la Ville investit 10 000 \$ alors que la SHQ contribue pour autant pour un total de 20 000 \$ annuellement, sommes qui sont versées en subvention aux propriétaires qui restaurent la façade de leurs édifices selon les critères et

les normes définies aux programmes.

25.01.13

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2025 : RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2025;

Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes et est ventilé de la façon suivante :

- Finances, unité d'évaluation, Voilà, permis en ligne
- Éclairage, fosses septiques, gestion des permis, dossier central
- JMAP

Pour un total de 48 973,59 \$, taxes incluses.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

25.01.14

INSPECTRICE – SERVICE DE L'URBANISME : EMPLOYÉE PERMANENTE

CONSIDÉRANT la résolution n° 24.06.321 adoptée par le conseil municipal le 17 juin 2024, concernant l'embauche de madame Mélanie Tremblay, à titre d'inspectrice au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 12 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Mélanie Tremblay soit nommée à titre d'employée permanente au poste d'inspectrice au Service de l'urbanisme conformément aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN), et ce, rétroactivement au 24 décembre 2024.

25.01.15

SURVEILLANT DE GYMNASE – SERVICE DES LOISIRS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage interne et externe dudit poste;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 14 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Ouellette soit embauché à titre de surveillant de gymnase au Service des loisirs conformément aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de

25.01.16

CONTRAT DE TRAVAIL – SERVICE DES LOISIRS : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Carole Raîche à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Gabriel Labat comme coordonnateur aquatique et volet jeunesse au Service des loisirs pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

25.01.17

FORMATIONS – SERVICE DE L'URBANISME : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Mélanie Tremblay, inspectrice, à suivre les formations suivantes au coût global de 1 058,60\$ taxes applicables en sus:

- Mystères du lotissement et des avis de motion : 335,00\$, taxes applicables en sus;
- Zonage agricole : 633,15\$, taxes applicables en sus;
- Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes* : 90,45\$, taxes applicables en sus.

25.01.18

FORMATION – DIRECTION GÉNÉRALE : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Carole Raîche, directrice générale, à suivre la formation intitulée : « La direction générale d'une municipalité : les essentiels » au coût de 1 030 \$ taxes applicables en sus.

25.01.19

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MONT-JOLI (SCFP 7165) :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Carole Raîche, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli (SCFP 7165) concernant la double rémunération.

INCENDIES

25.01.20

CONTRAT D'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de soumissions pour le contrat d'acquisition d'appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux (2) soumissions soit de: Aéro-feu et de CFS;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de CFS est la plus basse et est conforme aux exigences à la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'appareils respiratoires soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à CFS pour la somme de 44 161.16 \$ taxes applicables en sus.

25.01.21

CONTRAT D'ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de soumissions pour le contrat d'acquisition d'habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu trois (3) soumissions soit de: Aéro-feu, de CFS et de l'Arsenal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de CFS est la plus basse et est conforme aux exigences à la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 14 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'habits de combat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à CFS pour la somme de 13 670,00\$ taxes incluses.

25.01.22

SYSTÈME DE NOTIFICATION CITOYENNE ET DE MOBILISATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'acquisition du système Écho citoyen de Iddside pour le système de notification citoyenne et de mobilisation de l'OMSC en cas de situation d'exception pour la somme de 3 950,00 \$ taxes applicables en sus pour l'année 2025.

LOISIRS

25.01.23

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la culture et des communications a

annoncé le 20 novembre dernier l’ouverture du Programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales (PEDC) pour la période triennale 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire :

- 1. Relancer et dynamiser la maison de la culture/Château Landry ;
- 2. Bonifier la programmation d’animation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;
- 3. Assurer la pérennité et le développement des événements majeurs à Mont-Joli (Halloween, Mont-Joli fête Noël, Fête des générations, Rendez-vous sport-jeunesse);
- 4. Bonifier la programmation culturelle estivale (spectacles jeunesse, mardis musicaux, soirées thématiques);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit déposer une demande officielle auprès du ministère de la culture et des communications afin d’atteindre ses objectifs;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Roch Nadeau, directeur des loisirs, à déposer la demande de subvention auprès du ministère de la culture et des communications et l’autorise à signer pour et au nom de la Ville l’entente de développement culturel à intervenir pour une durée de 3 ans.

25.01.24

MITIS LAB – LETTRE D’APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli appuie Mitis Lab dans son projet d’ateliers numériques entrepreneuriaux pour les jeunes de Mont-Joli et de la MRC de La Mitis qui aura lieu au 2^e étage de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers.

25.01.25

MITIS LAB – ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l’entente relative aux travaux d’aménagement de la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers à intervenir avec Mitis Lab;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme monsieur Roch Nadeau, directeur des loisirs, à titre d’intervenant clé pour veiller à la bonne gestion de ladite entente.

25.01.26

MITIS LAB – CONTRAT D’ARCHITECTE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Mitis Lab, des modifications en améliorations locatives sont prévues au deuxième étage de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’architectes sont nécessaires pour la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d’architecte dans le projet de Mitis Lab soit accordé à la firme d’architectes Proulx et Savard de Rimouski au montant de 13 311 \$ taxes applicables en sus.

TRAVAUX PUBLICS

25.01.27

MRC DE LA MITIS – CONTRAT DE SERVICE EN GÉOMATIQUE POUR LES OPÉRATIONS DE FAUCARDAGE : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin de développer des d’outils géomatiques pour le suivi des opérations de faucardage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis est en mesure d’offrir ce service à la Ville et qu’elle a soumise une offre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate la MRC de La Mitis afin de réaliser le contrat de service en géomatique pour les opérations de faucardage au coûts de 4 685,41 \$ taxes applicables en sus.

25.01.28

CONTRAT D’ACQUISITION D’UN ENSEMBLE D’AFFICHEUR DE VITESSE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de soumissions pour le contrat d’acquisition d’un ensemble d’afficheur de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux (2) soumissions suivantes :

- Trafics Innovation Inc. : 9 090 \$ taxes applicables en sus ;
- Kalitec : 9 715 \$ taxes applicables en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Trafic Innovation Inc. est la plus basse et est conforme aux exigences à la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 8 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'un ensemble d'afficheur de vitesse soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Trafic Innovation Inc. pour la somme de 9 090 \$ taxes applicables en sus.

25.01.29

SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LE DRAINAGE DES EAUX DE SURFACE SUR LA RUE DES PEUPLIERS : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de soumissions pour des services professionnels en génie civil pour le drainage des eaux de surfaces sur la rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une seule soumission de Tétra Tech Inc. et qu'elle est conforme aux exigences à la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 8 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate la Firme Tétra Tech Inc., seule soumissionnaire et dont elle est conforme aux exigences à la demande de soumissions, pour réaliser le contrat de services professionnels en génie civil pour le drainage des eaux de surfaces sur la rue des Peupliers pour la somme de 19 160 \$ taxes applicables en sus.

25.01.30

PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE DANS L'EMPRISE DES ROUTES ENTRETENUES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2025 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise messieurs Philippe Marin, directeur du Service des travaux publics ou François Beaulieu, superviseur voirie, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli lesdits permis d'intervention.

25.01.31

RÉVISION DE L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a fait faire une étude de vulnérabilité de la source d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une révision de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable doit être faite tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE le premier rapport a été réalisé par la firme AKIFER;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 8 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate la Firme AKIFER pour réaliser la révision de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable pour la somme de 12 917 \$ taxes applicables en sus.

25.01.32

RÉFECTION DE LA POMPE D'EAU BRUTE N° 1 À LA STATION DU GRAND-REMOUS : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin de faire effectuer des travaux de réfection de la pompe d'eau brute n° 1 à la station du Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE c'est le Groupe voyer qui a procédé aux travaux de démantèlement de ladite pompe;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate le Groupe Voyer pour effectuer les travaux de réfection de la pompe d'eau brute n° 1 à la station du Grand-Remous pour la somme de 16 934.16 \$ taxes applicables en sus.

URBANISME

25.01.33

RÈGLEMENT N° 2025-1526 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N° 2009-1209 AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE L'AVENUE JENNIFER-LELIÈVRE: AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour l'adoption du Règlement n° 2024-1526 Règlement amendant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre et adopte ce projet de règlement.

25.01.34

RÈGLEMENT N° 2025-1527 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 621 (CMC) ET D'AJOUTER DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE 619 (HBF) : AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour l'adoption du *Règlement n° 2024-1527* Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF) et adopte ce 1^{er} projet de règlement.

25.01.35

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont- Joli a tenu une rencontre le 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une (1) demande de dérogation mineure;
- Deux (2) demandes de PIIA.

25.01.36

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 1666, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1666, boulevard Jacques-Cartier y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1666, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2024-18 pour installer une enseigne appliquée et régulariser l'antenne de son système de communication pour son commerce.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2024-18 concernant l'immeuble situé au 1666, boulevard Jacques-Cartier soit l'installation d'une enseigne appliquée et d'une antenne de communication pour le commerce.

25.01.37

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 6-12, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 6-12, avenue de l'Hôtel-de-ville y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 6-12, avenue de l'Hôtel-de-ville a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2024-19 pour modifier la couleur de sa galerie avant de son habitation multifamiliale isolée de couleur bleue pour la couleur naturelle en bois traditionnel;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2024-19 concernant l'immeuble situé au 6-12, avenue de l'Hôtel-de-ville soit la modification de la couleur de la galerie avant de l'habitation multifamiliale isolée de couleur bleue pour la couleur naturelle en bois traditionnel.

25.01.38

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

25.01.39

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

25.01.40

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h47

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière